



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Édouard

Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 12 septembre 2016 à la salle du Conseil, située au 405C, Montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Gaétan Boulerice, Claude Poissant, Sylvain Seyer, Daniel Racette et Madame la conseillère Annie Lussier. Était absent le conseiller monsieur Alain Poissant.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, Monsieur Carl Simard était présent. La séance débute à 20 h.

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public
6. Dépôt de la correspondance du mois
7. **LÉGISLATION**
 - 7.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2016
 - 7.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} septembre 2016
 - 7.3 Autorisation à la directrice générale de signer le calendrier de conservation
 - 7.4 Adoption du règlement # 2016-278 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux », abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2014-251
 - 7.5 Adoption du règlement 2016-279 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux abrogeant et remplaçant le règlement no 2012-244
 - 7.6 Création d'un poste d'agente de développement et responsable de la bibliothèque
 - 7.7 Fermeture administrative de dossiers à la cour municipale – Pouvoirs généraux
8. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 8.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
 - 8.2 Autorisation à un conseiller municipal pour suivre une formation en gestion municipale à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)
 - 8.3 Autorisation à un employé municipal de participer à une formation de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM)
9. **GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES**
 - 9.1 Responsable de la gestion du matériel et des immeubles - Le conseiller, Monsieur Daniel Racette
10. **GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1 Comité du service de la sécurité incendie- Le conseiller, Monsieur Gaétan Boulerice
 - 10.2 Engagement permanent - Pompier à temps partiel 24 heures pour le Service de la sécurité incendie de Saint-Édouard
 - 10.3 Comité du trio du service de la sécurité incendie- Le conseiller, Monsieur Gaétan Boulerice
 - 10.4 Acceptation et confirmation d'emploi pour l'embauche d'un préventionniste haut risque
 - 10.5 Comité de parrainage Sûreté du Québec - Le conseiller, Monsieur Claude Poissant
11. **GESTION DU RÉSEAU ROUTIER**
 - 11.1 Responsable de la gestion du réseau routier - Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer
 - 11.2 Autorisation pour procéder au lignage annuel des rues de la Municipalité
 - 11.3 Demande de subvention discrétionnaire pour le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
12. **GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE**
 - 12.1 Comité de gestion des loisirs et de la famille – Le conseiller, Monsieur Sylvain Seyer
13. **GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**
 - 13.1 Responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées – Le conseiller, Monsieur Alain Poissant
 - 13.2 Proposition de services professionnels concernant la mesure de boues et l'évaluation des volumes
 - 13.3 Demande d'appui pour la CPTAQ – M. Daniel Racette et M^{me} Josée Gagnon
14. **GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE**
 - 14.1 Comité de la bibliothèque et de la culture - La conseillère, Madame Annie Lussier
15. **GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**
 - 15.1 Responsable de la gestion des technologies de l'information – La conseillère, Madame Annie Lussier
16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
17. **VARIA**
18. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**



No de résolution
ou annotation

16-09-137 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 septembre 2016.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	O	# 5 Daniel Racette	O				
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	A				√
# 3 Claude Poissant	P	Maire :					
# 4 Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :					

3 personnes sont présentes dans la salle

- Monsieur Dumouchel résidant au 284-A, rang La Frenière demande si Mylène Lavallée, la responsable actuelle de la bibliothèque, a été approchée concernant le point 7.6 de la présente séance.

Monsieur le Maire mentionne qu'elle fut approchée et qu'elle peut postuler sur le poste. Monsieur Claude Poissant mentionne quant à lui qu'elle peut postuler sur ce poste affiché à l'interne et que nous (le Conseil) sommes très satisfait de son rendement.

Dépôt de la correspondance du mois

LÉGISLATION

16-09-138 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2016, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	O	# 5 Daniel Racette	P				
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	A				√
# 3 Claude Poissant	O	Maire :					
# 4 Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :					

16-09-139 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} septembre 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Boulerice **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} septembre 2016, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	O	# 5 Daniel Racette	O				
# 2 Gaétan Boulerice	P	# 6 Alain Poissant	A				√
# 3 Claude Poissant	O	Maire :					
# 4 Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :					

16-09-140 Autorisation à la directrice générale de signer le calendrier de conservation

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

CONSIDÉRANT QUE la **Municipalité de Saint-Édouard** est un organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe de cette loi ;

CONSIDÉRANT QUE la **Municipalité de Saint-Édouard** n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'AUTORISER** la directrice générale à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Saint-Édouard.



No de résolution
ou annotation

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulерice	O	# 6 Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Claude Poissant	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE

16-09-141 Adoption du règlement # 2016-278 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux », abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2014-251

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard doit réviser et adopter à nouveau son règlement de code d'éthique et de déontologie des élus municipaux à la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Gaétan Boulерice à la séance ordinaire du 1^{er} août 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 2014-251 ainsi que toute disposition antérieure ayant le même objet et édictée par un règlement ou une résolution de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement en date du 26 juillet 2016 et déclarent en avoir pris connaissance et qu'il a y dispense de lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Boulерice **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **QUE** le présent règlement soit adopté **QUE** le règlement soit classé aux livres des règlements et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution **ET QU'**une copie certifiée conforme soit envoyée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulерice	P	# 6 - Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE

16-09-142 Adoption du règlement # 2016-279 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux », abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2012-244

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard doit réviser et adopter à nouveau son règlement de code d'éthique et de déontologie des employés municipaux à la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Sylvain Seyer à la séance ordinaire du 1^{er} août 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 2012-244 ainsi que toute disposition antérieure ayant le même objet et édictée par un règlement ou une résolution de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement en date du 26 juillet 2016 et déclarent en avoir pris connaissance et qu'il a y dispense de lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Seyer **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **QUE** le présent règlement soit adopté. **QUE** le règlement soit classé aux livres des règlements et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution **ET QU'**une copie certifiée conforme soit envoyée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	P	
# 2	Gaétan Boulерice	O	# 6 - Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Sylvain Seyer	P	Maire suppléant :		REJETE

16-09-143 Création d'un poste d'agent de développement et responsable de la bibliothèque et affichage du poste à l'interne

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hemmingford s'est retirée du programme de subvention d'aide à l'embauche d'un agent de développement des Loisirs en milieu rural en collaboration avec le Centre local de développement (CLD) de Napierville ;

CONSIDÉRANT QU'il était très difficile de combler ce poste après six (6) processus d'embauche ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a fait une demande à la responsable du programme de subvention, madame Maude St-Hilaire du Centre local de développement pour l'obtention de la balance du montant de subvention qui revient à la municipalité de Saint-Édouard **ET QUE** la réponse a été positive ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'un agent de développement des Loisirs en milieu rural a créé un besoin auprès des organismes à but non lucratif et de la population, la direction générale a fait une analyse budgétaire et de ressources humaines et présentée à une session de travail avec une recommandation au conseil municipal, **QUE** cela serait approprié pour le futur de jumeler les postes de responsable à la bibliothèque et celui d'agent de développement étant donné le nombre d'heures minimum par semaine de chacun des deux (2) postes et d'en faire un poste à vingt-six (26) heures par semaine **QUE** cela sera moins difficile à combler;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'AUTORISER** la directrice générale à créer le poste d'agent de développement et de responsable de la bibliothèque **ET D'AFFICHER** le poste à l'interne tel que mentionné dans le manuel de l'employé pour la période du 12 septembre au 23 septembre.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	O	# 5 Daniel Racette	P		
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

16-09-144 Fermeture administrative de dossiers à la cour municipale – Pouvoirs généraux

CONSIDÉRANT la lourdeur de la procédure établie pour la fermeture administrative des dossiers à la Cour municipale, sous réserve des pouvoirs du juge municipal et juge de paix pour le retrait des constats d'infraction selon certaines circonstances ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'optimiser les ressources au greffe de la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Rémi quant à la fermeture des dossiers ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Annie Lussier **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'AUTORISER** la greffière de la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Rémi à procéder à la fermeture administrative des dossiers dans les cas suivants :

- Le dossier a plus de 10 ans et le contrevenant est introuvable ;
- Le dossier a plus de 10 ans et le contrevenant est à l'extérieur du Québec ou du Canada ;
- Le contrevenant est décédé ;
- La compagnie contrevenante est inexistante (fermée, pas d'adresse, ouverte sans activité),

QUE toute fermeture d'un dossier doit être acceptée par écrit par la greffière de la Cour municipale commune de Saint-Rémi ;

ET QU'elle est autorisée à fermer des dossiers lorsque le solde à payer est minime par rapport au montant total à payer initialement et les coûts d'exécution à envisager par rapport aux chances de récupérer le solde à payer (solde de moins de 5,00\$ ou les frais liés à une procédure émise, mais non transmise).

FINANCES ET ADMINISTRATIONS

16-09-145 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, en vertu du règlement n° 150 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Annie Lussier **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ACCEPTER** l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **77 113,57\$**

ET QUE ce rapport soit classé sous le numéro **2016-08** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	P	# 5 Daniel Racette	O		
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

16-09-146 Autorisation à un conseiller municipal pour suivre une formation en gestion municipale à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)

CONSIDÉRANT QUE le conseiller municipal, monsieur Alain Poissant doit suivre de la formation offerte par la FQM en 2016 ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un (1) cours de formation adaptés aux besoins des formations du conseiller municipal, monsieur Alain Poissant, intitulée « Les enjeux légaux et environnementaux relatifs aux installations septiques » ;

CONSIDÉRANT QUE le rabais de 60 \$ est applicable lors de l'inscription 60 jours avant la formation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'AUTORISER** le conseiller municipal, monsieur Alain Poissant, à suivre ce cours de formation au coût de 241.45 \$ taxes incluses, **QUE** les frais encourus lui soient remboursés **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	O	# 5 Daniel Racette	O		
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	A	ADOpte A L'UNANIMITE	
# 3 Claude Poissant	P	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

16-09-147 Autorisation à l'inspectrice municipale pour suivre une formation en gestion municipale à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un (1) cours de formation adaptés au plan de formations de l'inspectrice municipale, madame Véronic Vachon, intitulée « Les enjeux légaux et environnementaux relatifs aux installations septiques » ;

CONSIDÉRANT QUE le rabais de 60 \$ est applicable lors de l'inscription 60 jours avant la formation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'AUTORISER** l'inspectrice municipale, madame Véronic Vachon, à suivre ce cours de formation au coût de 241.45 \$ taxes incluses, **QUE** les frais encourus lui soient remboursés **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	O	# 5 Daniel Racette	P		
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	A	ADOpte A L'UNANIMITE	
# 3 Claude Poissant	O	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

Responsable de la gestion du matériel et des immeubles - Le conseiller, Monsieur Daniel Racette

Monsieur Racette mentionne que l'analyse pour établir l'état du bâtiment a été réalisée par un ingénieur. Nous attendons le rapport. Quant à la toiture, nous avons obtenu la précision qu'il n'y a pas de pare-vapeur.

GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Comité du service de la sécurité incendie- Le conseiller, Monsieur Gaétan Boulerice

Monsieur Boulerice mentionne qu'une journée porte ouverte est organisée à la Caserne le 1^{er} octobre entre 13h00 et 16h00. Il faudra envisager annoncer l'évènement.

16-09-148 Engagement permanent - Pompier à temps partiel 24 heures pour le Service de la sécurité incendie de Saint-Édouard

CONSIDÉRANT QUE la résolution 16-07-111 concernant la prolongation de la période probatoire de trois (3) mois du poste de pompier à temps partiel 24 heures occupé par monsieur Sonny Sztuka ;

CONSIDÉRANT QUE la prolongation de trois (3) mois de la période de probation est terminée ;

CONSIDÉRANT les améliorations du candidat et les recommandations du directeur du Service de la sécurité incendie ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Boulerice **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents ; **DE CONFIRMER** l'engagement permanent de monsieur Sonny Sztuka comme pompier permanent à temps partiel 24 heures.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	O	# 5 Daniel Racette	O		
# 2 Gaétan Boulerice	P	# 6 Alain Poissant	A	ADOpte A L'UNANIMITE	
# 3 Claude Poissant	O	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

Comité du trio du service de la sécurité incendie- Le conseiller, Monsieur Gaétan Boulerice

Monsieur Boulerice nous signale qu'il n'y a aucun nouveau développement dans ce dossier.



No de résolution
ou annotation

**16-09-149 Acceptation et confirmation d'emploi pour l'embauche d'un préventionniste
risque**

CONSIDÉRANT QUE madame Christina Côté a quitté le travail de préventionniste haut risque pour les trois (3) municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) municipalités, Saint-Édouard, St-Patrice-de-Sherrington et Saint-Michel ont pour objectifs de répondre aux exigences du schéma de couverture de risque relatives à la prévention des incendies de risque élevé ainsi qu'à la force de frappe, c'est-à-dire d'intervention ;

CONSIDÉRANT QU'aucune des trois (3) municipalités ne peuvent se permettre l'embauche d'un préventionniste haut risque à temps plein pour chacune d'entre-elles ;

CONSIDÉRANT QUE le comité du Trio se sont rencontrés à plusieurs reprises pour convenir d'un protocole d'entente intermunicipale pour l'embauche d'un préventionniste haut risque à temps plein de partager le coût de cette embauche à une proportion de 15 heures pour Saint-Michel, 12 heures pour Saint-Patrice-de-Sherrington et 8 heures pour Saint-Édouard et de toutes autres dépenses mentionnées dans le protocole d'entente ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a déposé le protocole d'entente à une session de travail pour discussion et explication et **QUE** les deux (2) représentants du comité du Trio recommandent ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Annie Lussier **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ACCEPTER ET DE CONFIRMER** l'embauche de M. Alexandre Girard-Claveau au poste de Préventionniste risque élevé et très élevé réalisée par la municipalité de Saint-Michel dans le cadre de l'application du Protocole d'entente intermunicipale des municipalités membres du TRIO (réf : résolution no 2015-04-068).

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	P	# 5 - Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE

Comité de parrainage Sûreté du Québec - Le conseiller, Monsieur Claude Poissant

Monsieur Poissant nous annonce qu'il n'y a rien de nouveau dans ce dossier.

GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

Responsable de la gestion du réseau routier - Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer

Monsieur Lécuyer nous mentionne que l'asphaltage est presque terminé, qu'il reste de petits endroits à terminer. Il mentionne aussi que les accotements sont rechargés.

16-06-150 Autorisation pour procéder au lignage annuel des rues de la Municipalité

CONSIDÉRANT l'expérience difficile vécue en 2013 avec la firme T.R.A. retenue par la MRC Jardins-de-Napierville ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les trois (3) soumissions de lignages suivantes :

Compagnies	Coût/mètre linéaire	Coût des traverses piétonnes (4)	Coût des lignes d'arrêt (7)	Coût des flèches	Total avant taxes
Marquage et Traçage du Québec	0,175 \$	400,00 \$	140,00 \$	50,00 \$	4 214,17 \$
Marquage signalisation inc. Epoxy Élite inc.	0.190\$	300,00 \$	140,00 \$	30,00\$	4 404,81 \$
Lignco-Sigma inc.	0,275 \$	375,00 \$	175,00 \$	100,00 \$	6 345,25 \$
Lignes Maska	0.210 \$	625,00 \$	217,00 \$	150,00 \$	6 140,81 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Seyer **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ACCORDER** le contrat pour le lignage annuel des rues à la firme Marquage et traçage du Québec au montant total de 4 214,17 \$ plus taxes, **QUE** la MRC Jardins-de-Napierville soit avisée de son choix de ne pas faire partie de leur groupe pour l'année 2016 **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Sylvain Seyer	P	Maire suppléant :		REJETE



No de résolution
ou annotation

16-09-151 Demande de subvention discrétionnaire pour le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

CONSIDÉRANT QUE le député Stéphane Billette mentionne qu'il y a un montant d'argent en subvention pour le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier ;

CONSIDÉRANT QU'il distribue ce montant de subvention selon un calcul bien précis entre les municipalités de son territoire desservi ;

CONSIDÉRANT QUE les rangs de l'Église, des Sloans, Saint-Georges, des rues Cloutier, de l'École, de la Mairie, du Parc et Riendeau pouvaient être concernées par des travaux de réparation et d'entretien ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté par résolution de faire la réparation et l'entretien du rang Saint-Georges ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Boulerice **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'APPROUVER** les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang Saint-Georges reliées aux ouvrages de gravelage et de rechargement pour un montant subventionné de **13 444 \$** conformément aux exigences du Ministère des Transports ;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité ;

ET QUE le dossier de vérification a été constitué.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	O	# 5 Daniel Racette	O		
# 2 Gaétan Boulerice	P	# 6 Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE

Comité de gestion des loisirs et de la famille – Le conseiller, Monsieur Sylvain Seyer

Monsieur Sylvain Seyer mentionne que l'Assemblée générale du comité des Loisirs aura lieu le 27 septembre prochain à 19h00.

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées- Le conseiller, Monsieur Alain Poissant

Absent

16-09-152 Proposition de services professionnels concernant la mesure de boues et l'évaluation des volumes

CONSIDÉRANT QUE nos bassins sont en fonction depuis 2006 ;

CONSIDÉRANT QUE les niveaux de boues et leurs compositions évoluent chaque année ;

CONSIDÉRANT QU'il est obligatoire d'effectuer une mesure annuelle des boues en vertu des niveaux recensés depuis 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE la méthode utilisée comprendra la mesure des boues des deux étangs aérés ainsi que l'échantillonnage complet des boues et l'analyse de siccité ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les trois (3) soumissions suivantes :

Compagnies	Mesure et rapport	Analyse complète des échantillons	Total avant taxes
Asisto	2 540 \$	1 030 \$	3 570 \$
NORDIKeau Inc.	2 145 \$	528 \$	2 673 \$
Avizo Experts-conseils	2 625 \$	834 \$	3 459 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **DE RETENIR** la firme NORDIKeau inc. au coût de 2 673 \$ (avant les taxes) **et que** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	O	# 5 Daniel Racette	P		
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

Monsieur Racette se retire de la séance ordinaire à 20h36.



No de résolution
ou annotation

16-09-153 Demande d'appui pour la CPTAQ – M. Daniel Racette et Mme Josée Gagnon

CONSIDÉRANT QUE la demande de monsieur Daniel Racette et de Josée Gagnon, déposée au bureau municipal de Saint-Édouard, le 25 août 2016 pour la présentation d'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant l'utilisation d'une parcelle de terrain à une fin autre que l'agriculture sur le lot 4 425 202 su. une superficie d'environ 3 027 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE la partie concernée serait inclus dans un projet de lotissement relatif à la construction d'une résidence unifamiliale isolé sur l'ilot déstructuré numéro 35 de la municipalité de Saint-Édouard située sur le même lot ;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ requiert une résolution du Conseil municipal pour procéder à l'examen de la demande ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage municipal numéro 2015-259 pour un usage résidentiel agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole de la partie concernée ainsi que des lots avoisinants ne serait pas affecté négativement par une autorisation de la Commission ;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité du secteur et du milieu agricole environnant ne s'en trouveraient pas affectés ;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la présente demande par la CPTAQ n'affecterait aucun établissement de production animale ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **QUE** la Municipalité de Saint-Édouard, certifie que la demande est conforme aux règlements municipaux en vigueur et **RECOMMANDE** à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'accepter ladite demande et ce, pour les motifs évoqués dans le présent préambule.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	O	# 5 Daniel Racette	-		
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 Claude Poissant	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

Monsieur Racette réintègre la séance ordinaire à 20h39.

GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

Comité de la bibliothèque et de la culture – La conseillère, Madame Annie Lussier

Madame Annie Lussier mentionne que les prêts d'ouvrages ont doublé et que tout va très bien. On essaie aussi de publier les nouveautés sur Facebook et de démarrer des concours. Plus de 20 personnes sont inscrites pour l'activité « reptiles » qui est prévue le 16 septembre prochain. Une autre activité est prévue en octobre et elle portera sur le thème du chocolat.

GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Responsable de la gestion des technologies de l'information - La conseillère, Madame Annie Lussier

Madame Lussier mentionne qu'il n'y a rien de nouveau dans ce dossier. Il faut simplement tenter d'augmenter la fréquentation du site en référant la population à aller le consulter.

Période de questions

- Monsieur Gaudreault résidant au 522, rang Saint-Georges demande s'il est possible d'obtenir un numéro de garde pour les urgences.

Monsieur le Maire mentionne qu'il y en a un et que c'est sur le site web. Nous le mentionnerons à nouveau dans le prochain bulletin municipal.

- Monsieur Gaudreault résidant au 522, rang Saint-Georges demande s'il est possible d'obtenir le montant de la subvention du CLD pour le poste mentionné au point 7.6.

Monsieur le Maire mentionne que nous lui reviendrons avec la réponse sous peu.

- Monsieur Dupuis résidant au 45, rue du Parc mentionne qu'il a tenté de rejoindre l'inspectrice et qu'il désire connaître la procédure pour fermer un permis.



No de résolution
ou annotation

Le Maire invite le directeur général adjoint à répondre et ce dernier mentionne alors que la procédure de fermeture de permis est simple et qu'il suffit de mentionner que les travaux sont terminés pour qu'il y ait un transfère à l'évaluateur.

- Monsieur Dumouchel résidant au 284-A, rang La Frenière demande pourquoi le terme « offre municipal » dans le sondage envoyé aux citoyens ; il mentionne que ça fait comme-ci la Municipalité était la responsable unique des loisirs. Il se demande aussi pourquoi il n'est pas question des trottoirs.

Madame Lussier mentionne que ce sondage a été établi en Comité et qu'il ratisse large. Le terme « offre municipale » réfère tout simplement à ce qu'il y a sur le territoire. Le sondage vise les activités de loisirs et ne vise pas les travaux publics.

- Monsieur Dumouchel résidant au 284-A, rang La Frenière mentionne qu'il n'est pas d'accord avec le programme de subvention des activités de Municipalité ; il mentionne que ce n'est pas équitable et que l'on devrait mettre cet argent pour rendre les activités gratuites à Saint-Édouard.

Monsieur le Maire mentionne qu'il comprend ce point et qu'il reviendra avec ce dossier prochainement.

- Monsieur Gaudreault résidant au 522, rang Saint-Georges mentionne qu'il comprend le point de Monsieur Dumouchel et que son opinion est à l'effet qu'il trouve que 100\$ de subvention maximale par enfant est insuffisant.
- Monsieur Dupuis résidant au 45, rue du Parc veut savoir s'il y a une tenue de registre pour les subventions octroyées.


Le Maire mentionne qu'un budget est voté et que nous lui reviendront là-dessus.

16-09-154 Levée de l'assemblée

II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Annie Lussier **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **DE LEVER** la présente séance à 20 heures 53.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	P	# 5 Daniel Racette	O		
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	


Ronald Lécuyer,
Maire


Carl Simard, B.Sc.Urb.
Directeur général adjoint &
Secrétaire-trésorier adjoint



No de résolution
ou annotation

